



Communauté
de Communes
du Pays de Palluau

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 11 - JEUDI 17 NOVEMBRE 2011

Etaient présents : Mesdames et Messieurs JOLLY Guy - MAILLOT Véronique - GUIBERT Jacques (Commune d'Aprémont); BARRETEAU Bernard - TENAUD Gérard (Commune de Falleron); MORINEAU Pascal - GUILBEAU Françoise - PETER Jacqueline (Commune de Grand'Landes); ROUSSEAU Eliane - PROUTEAU Xavier - BEGAUD Yannick (Commune de La Chapelle Palluau); MICHENEAU Jean-Pierre - RENAUD Robert - COLLIGNON Christine (Commune de Maché); ARNOUX Philippe - GINEAU Patrick (Commune de Palluau); RICARDEAU Thierry - QUAIREAU Michel (Commune de St Christophe du Ligneron); AIRIAU Guy - COULON-FEBVRE Catherine - JAUFFRIT Jacques (Commune de St Etienne du bois); NICOLEAU Joseph - DUPE Jean-Yves (Commune de St Paul Mont Penit).

Etaient absents ou excusés : Mesdames et Messieurs René BOURON - Philippe GADAIS - Joël GIRAUD - Guillaume LOIZEAU - Gilles DOUILLARD - Nelly DEHORTER.

Pouvoirs : de M. GADAIS à M. ARNOUX - de M. DOUILLARD à M. AIRIAU - de M. LOIZEAU à M. QUAIREAU.

Secrétaire de séance : AIRIAU Guy

Date de convocation : 9 Novembre 2011

Le compte rendu de la réunion du 20 Octobre est lu et approuvé

1) - ZONE D'ACTIVITES DE BEL AIR A MACHE

Le dossier de consultation des entreprises pour la mission complète de maîtrise d'œuvre opérationnelle de la zone d'activités de Bel Air à Maché est approuvé à l'unanimité. Il s'agit du maître d'œuvre, du géomètre, du géotechnicien et du SPS. L'estimatif du coût de ses prestations serait de l'ordre de 70 000 € HT. Le Conseil Communautaire donne son accord sur le lancement de la consultation en procédure adaptée. L'ouverture des plis sera prévue le 5 Janvier à 15h30.

2) - SYNDICAT MIXTE MARAIS BOCAGE OCEAN - MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération du 24 mars 2011, le Comité Syndical a modifié l'article 2 de ses statuts incluant dans l'objet du Syndicat Mixte « L'accompagnement de la Démarche Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural (ORAC) dans le Nord-Ouest Vendée ». Cette extension de compétence impliquera une nouvelle répartition des contributions financières des membres du Syndicat Mixte. Pour la mise en œuvre de l'ORAC, chaque membre du Syndicat financera cette opération au prorata du nombre de commerces et d'entreprises artisanales par Communauté de Communes (Source : dernier recensement INSEE reconnu hors Challans, ville de + de 15 000 habitants non concernée par l'ORAC). L'article 8 des statuts du Syndicat Mixte est modifié en conséquence. La modification des statuts du Syndicat Mixte Marais et Bocage est adoptée à l'unanimité.

3) - RECRUTEMENT DU DGS ET REGIME INDEMNITAIRE

DGS : M. le Président fait un point sur le déroulement des premiers entretiens et les observations de Mme la Sous-préfète concernant les personnes titulaires du concours d'Attaché non auditionnées. En conséquence, de nouveaux entretiens ont eu lieu et le résultat a été communiqué aux services de tutelle. La possibilité nous est ouverte de recruter par voie contractuelle. Il est proposé de modifier les termes de la délibération du 19 mai 2011, à savoir indice de rémunération : maxi 7^e échelon du grade d'Attaché Territorial, indice brut 588, majoré 496. Accord du Conseil Communautaire avec une abstention.

REGIME INDEMNITAIRE :

- Pour le personnel de catégorie A : Il est possible de mettre en place la prime de fonctions et de résultats. La circulaire ministérielle du 27 septembre 2010 en évoque toutes les dispositions. Un résumé succinct en évoque les différents critères de répartition par cadre d'emplois. Les coefficients sont variables en fonction des grades et ne peuvent dépasser 6. La part liée aux fonctions a un coef. de 1 à 6 et la part liée aux résultats de 0 à 6. Cette prime remplace l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) et IEMP (Indemnité d'exercice des missions des Préfectures). Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité des présents moins une abstention pour la mise en place de la Prime de fonctions et de résultats, à compter du 1^{er} janvier 2012, pour le personnel de catégorie A. Le Conseil Communautaire détermine ainsi la cotation des emplois : Attaché Principal : coef. maxi 5 - Attaché DGS : coef. maxi 5 - Attaché Développeur Economique : coef. maxi 4.

- Pour le personnel de catégorie B et C - filières administrative, technique et culturelle - stagiaire et titulaires : Le Conseil Communautaire décide de porter le coefficient à 3 maxi pour l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), à partir de 2011.
- Il est rappelé que le coefficient maxi de l'IFTS au titre de la seule année 2011 est également porté à 3.

4) - MAISON D'ACCUEIL DE FALLERON - RENEGOCIATION DU PRÊT

- Lecture est faite des conditions de renégociation du prêt par le Crédit Foncier et la Caisse d'Épargne. Pour le Crédit Foncier : l'indemnité actuarielle de remboursement anticipé se situe à hauteur de 125 000 €. C'est beaucoup trop élevé, le CC refuse cette possibilité. Pour la Caisse d'Épargne : pour le moment il n'est pas possible d'avoir une proposition de remboursement anticipé.
- Afin de trouver des solutions pour l'équilibre financier de cette structure il est envisagé plusieurs solutions. Vu le crédit de 120 000 € disponible en investissement, il est proposé l'aménagement de deux chambres à la place de la lingerie et du local personnel. Ceci apporterait des loyers supplémentaires. De plus, il y aurait possibilité de rallonger de plusieurs années la convention passée entre le CCAS de Falleron et la Communauté de Communes afin de diminuer les loyers versés. Le budget général de la CC devrait alors apporter son soutien au budget annexe de la maison d'accueil à hauteur des sommes non versées par le CCAS. Le Conseil Communautaire émet à l'unanimité un accord de principe sur les travaux nécessaires aux deux chambres supplémentaires et sur la révision du loyer de la maison d'accueil.

5) - CONSTRUCTION DES BUREAUX

Les travaux ont repris depuis le lundi 14 Novembre. En ce qui concerne l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'informatisation, la téléphonie, la sonorisation, l'installation audiovisuelle et la fourniture du mobilier, trois sociétés ont été retenues pour des entretiens afin de préciser leur cadre d'intervention. Messieurs MORINEAU - GINEAU et QUAIREAU sont sollicités pour les recevoir.

6) - DECHETTERIE DE ST PAUL MONT PENIT - SOUS-TRAITANCE SEDEP

La Société SEDEP, titulaire du marché sur la déchetterie des Bruyères à St Paul Mont Penit, a décidé de confier les travaux d'aménagement paysager à l'entreprise JARDINS DE VENDEE située à Aizenay pour un montant de 36 035 € HT ainsi que la construction des bâtiments préfabriqués à l'entreprise SADE située à Rennes pour un montant de 188 885 € HT. Les deux déclarations de sous-traitance sont acceptées à l'unanimité.

7) - CONVENTION DE DISTRIBUTION CALENDRIERS ET GUIDE DE COLLECTE SELECTIVE 2012

Il est proposé une prestation pour la distribution des calendriers et guides de collecte sélective 2012 sur les communes de St Christophe du Ligneron et de Falleron. Celle-ci concerne l'ensemble des foyers soit environ 1 700 boîtes aux lettres et doit être réalisée dans le courant du mois de Décembre à partir de la réception des documents. La prestation s'élève à 0.10 €/document distribué soit un montant total de 170 €. Le Conseil Communautaire adopte la proposition à l'unanimité et autorise son Président à signer la convention avec Madame Lydie David domiciliée à St Christophe du Ligneron.

8) - INSTALLATION D'UN DEFIBRILLATEUR - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

La Communauté de Communes met un défibrillateur à disposition sur la commune de Maché. Celui-ci doit être installé au Camping du Val de Vie - 5 rue du Stade, géré par Mme FAUDRIT Florence. Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la convention de mise à disposition et autorise son Président à la signature avec M. Jean-Pierre MICHENEAU, Maire de Maché et Mme FAUDRIT Florence, propriétaire du camping.

9) QUESTIONS DIVERSES

- FOURCHETTES EN FÊTE : Mise à disposition des employés municipaux le samedi et le mardi de la pentecôte. Commission menus le 29 Novembre à 15 H. 30.
- TAXE D'AMENAGEMENT : M. QUAIREAU demande à ce que l'on vote les abattements sur les zones économiques l'année prochaine.
- DATES DES VOEUX :

- Conseil Général : 6 Janvier	Apremont : 13 Janvier - 19h00
- Falleron : 8 Janvier - 11h00	La Chapelle : 7 Janvier - 16h00
- Maché : 20 Janvier - 20h00	St Christophe : 13 ou 20 Janvier
- St Etienne : 15 Janvier - 11h00	Grand' Landes : 7 Janvier - 18h00
- CC : 24 janvier à 19 H.	

L'ordre du jour est épuisé. Séance levée à 21 heures
Le Président de la CC,

